

EXERCICE 1926

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 MARS 1927

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

IMPRIMERIE BADER & C<sup>ie</sup>, MULHOUSE

1927

SIÈGE SOCIAL:  
**MULHOUSE, 1, Rue du Havre**

Agences à Mulhouse: 23, Grand'Rue et 3, rue du Sauvage

**SUCCURSALES:**

Paris

Metz, Strasbourg, Colmar, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat,  
Thann, Zurich.

**AGENCES:**

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux, Saint-Louis,  
Saverne, Schirmeck, Thionville.

**BUREAUX PERMANENTS:**

Barr, Benfeld, Brumath, Dannemarie, Ensisheim, Lapoutroie, Neuf-Brisach,  
Obernai, Pfaffenhoffen, Pfetterhouse, Ribeauvillé, Rouffach, Saint-Amarin,  
Soultz (H<sup>e</sup> Rhin).

**BUREAUX PÉRIODIQUES:**

Betschdorf-le-Bas, Bonhomme, Bouxwiller (Bas-Rhin), Burnhaupt-le-Haut, Drusenheim,  
Durmenach, Efig, Ferrette, Lembach, Lièpvre, Marckolsheim, Niederrödern, Orbey,  
Reichshoffen, Rothau, Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Seppois-le-Bas, Sierentz,  
Soufflenheim, Soultzmatt, Soultz-sous-Forêts, Villé, Wesserling, Wisches.

EXERCICE 1926

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 MARS 1927

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

IMPRIMERIE BADER & C<sup>ie</sup>, MULHOUSE

1927

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

1927

MM. Eugène **RAVAL**, O \*, Banquier à Paris,  
Président d'Honneur;

Paul **CHAMBAUD**, Industriel à Mulhouse,  
Président;

Léon **DARDEL**, C \*, Industriel à Paris;  
Vice-Président;

Arnold **SEYRIG**, \*, Industriel à Mulhouse;  
Vice-Président;

Paul **SALMON**, \*, Administrateur-délégué.

Marc **BERNHEIM**, O \*, Industriel à Paris;

Paul **FUZELIER**, ancien Banquier à Saint-Dié;

Charles de **FRÉVILLE de LORME**, Industriel à Paris;

Edouard **GAST**, \*, Industriel à Issenheim;

Paul **JOURDAIN**, \*, Industriel à Altkirch;

Jules **SCHALLER**, Industriel à Strasbourg.

Henry **SCHLUMBERGER**, Industriel à Mulhouse;

Henri **THIERRY MIEG**, \*, Industriel à Mulhouse;

Fernand **VOGT**, \*, Industriel à Mulhouse;

## RAPPORT

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués conformément aux prescriptions légales et statutaires pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1926.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par des mouvements considérables des cours des devises appréciées. La livre qui cotait 130 en janvier passait à 135 en février, 140 en mars et 149 en avril pour atteindre assez brusquement en mai 172; après une faible et courte détente l'ascension se manifesta alors de façon accélérée pour parvenir au point culminant de 240 le 20 juillet. Le dollar, parallèlement, cotait à la même date 49.50.

La situation du marché était à ce moment complètement bouleversée et l'on pouvait craindre les pires conséquences en raison de l'impossibilité évidente d'intervenir efficacement par les moyens employés précédemment, devant une véritable panique.

Cependant les mesures prises avec un esprit de décision remarquable par le Gouvernement, le concours parallèle que lui donna la Banque de France, rétablirent en quelques jours la confiance en notre monnaie nationale; le cours de la livre fut rapidement ramené à 160 et fléchit ensuite progressivement jusqu'aux environs de 122 dans les derniers jours de l'année. Le dollar cotait à la même époque 25,25.

Il était inévitable que des événements aussi graves aient eu sur la situation économique des conséquences importantes et plus particulièrement dans notre région importatrice de matières premières; et cela d'autant plus que les prix du coton subissaient eux-mêmes des variations d'une amplitude inusitée, indépendamment de la répercussion de la valeur du franc sur les cours.

Pendant ces moments difficiles notre clientèle a trouvé auprès de nous, comme par le passé, les concours nécessaires en fonction des circonstances générales et particulières.

Nous vous faisons part, l'an dernier, de la mise à l'étude, au sein d'une commission créée à cet effet par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances, d'un projet de règlement amiable de la valorisation; nous vous exprimions l'espoir de voir cette question enfin résolue. Cet espoir s'est réalisé dans les derniers mois de l'année écoulée dans des conditions sinon entièrement satisfaisantes, du moins acceptables.

L'accord du 30 octobre, ratifié en décembre, a eu pour résultat d'éviter pour un grand nombre de cas, une procédure qui menaçait de durer de longues années sans même la perspective de résultats favorables certains; c'est là son principal avantage qui, en nous mettant en possession de ce qui nous revient, nous permet d'établir enfin notre situation vis-à-vis de l'Etat, sans autre aléa que celui résultant de la variation éventuelle des cours des obligations décennales jusqu'à l'échéance de remboursement en 1932.

Il reste néanmoins à régler par les voies normales, la partie de la valorisation se rapportant à de nombreuses créances de moindre importance non comprises dans l'accord.

Dans l'ensemble les résultats que nous avons obtenus par notre seule exploitation marquent un nouveau progrès sur ceux de l'an dernier. Certains de nos sièges parmi ceux créés ou incorporés le plus récemment ont pris au cours de l'exercice un développement remarquable: Strasbourg en première ligne et Metz notamment.

Nos anciens sièges du Haut-Rhin nous ont donné eux-mêmes des résultats qui témoignent du rôle important de notre établissement dans notre région. Notre succursale de Paris, 127, rue du Faubourg Saint-Honoré, ouverte au cours de l'année, est maintenant complètement installée et nous rend déjà d'importants services. Elle dispose de locaux spacieux qui permettent de donner à notre clientèle toutes les commodités que comporte une organisation moderne.

Au cours de l'exercice nous avons participé à un certain nombre d'opérations d'émission et de placement, plus particulièrement à celles qui touchent les intérêts régionaux; nous avons ainsi donné notre concours à différentes augmentations de capital, notamment:

Grands Moulins de Pantin-Paris,  
Electricité de Strasbourg,  
Grands Moulins de Strasbourg,  
Mines de Kali Sainte-Thérèse,  
Papeteries J.-B. Weibel,  
Houillères de Ronchamp.

Nous avons également contribué à la formation du capital de la Société des Mines de Potasse de Blodelsheim.

Enfin nous avons participé à l'émission des

Obligations Electricité de Strasbourg 8%,  
Bons Automobiles Peugeot 8%,  
Obligations 7% du Crédit Foncier de France,  
Obligations 6% de la Caisse Autonome de Gestion  
des Bons de la Défense Nationale, etc.

L'examen des différents postes de notre bilan appelle les constatations suivantes:

Notre portefeuille commercial passe de ..... Fr. 118.318.877,59  
à Fr. 124.010.353,82.

Le poste Obligations décennales du Trésor Français représente les obligations décennales qui nous ont été remises par l'Etat en couverture partielle, sous cette forme, des avances que nous avons consenties lors de la valorisation des dépôts. Ces titres qui nous ont été attribués au prix d'émission de 95% représentent un engagement de l'Etat à l'échéance de 1932 pour le pair de Fr. 500,— par obligation.

Nos comptes débiteurs se retrouvent à ..... Fr. 171.034.098,93  
contre Fr. 180.574.453,70 l'an dernier.

Notre compte «Immeubles» figure à l'actif pour ..... Fr. 5.965.215,77  
contre Fr. 5.889.099,02 en 1925.

Au passif nos comptes-courants créditeurs accusent un chiffre sensiblement égal à celui de l'an dernier, avec Fr. 339.037.234,08.

Le fonds de prévoyance porté pour Fr. 6.550.000,— faisait l'an dernier équilibre à un chiffre équivalent compris à l'actif et représentant le montant de notre revendication devant le Conseil d'Etat; le différend étant maintenant liquidé du fait du règlement amiable de la valorisation, cette somme de Fr. 6.550.000,— devient libre. Néanmoins nous avons cru devoir laisser subsister ce poste en raison des variations de cours des obligations décennales que nous avons en portefeuille, jusqu'à leur remboursement au pair en 1932.

Le solde bénéficiaire, après déduction de tous Frais généraux, charges et amortissements sur créances, engagements et immeubles s'élève à ..... Fr. 10.433.283,38 contre Fr. 7.991.531,31 l'an dernier.

Nous vous proposons l'emploi suivant de nos bénéfices :

Premier dividende de 4% .....	»	2.000.000,—
laissant une somme de .....	Fr.	8.433.283,38
dont il y a lieu de déduire statutairement 10% au Conseil, soit .....	»	843.328,33
Reste .....	Fr.	7.589.955,05
Report de 1925 .....	»	1.190.265,78
Ensemble .....	Fr.	8.780.220,83
Deuxième dividende de 8% .....	»	4.000.000,—
Il resterait disponible .....	Fr.	4.780.220,83
Sur cette somme nous vous proposons de prélever .....	»	2.000.000,—
qui seraient portés au fonds de prévoyance, et de reporter à nouveau le solde de .....	Fr.	2.780.220,83

L'ensemble de nos réserves de toute nature, c'est-à-dire notre réserve légale, notre réserve supplémentaire, notre fonds de prévoyance et notre report réunis, qui formaient l'an dernier la somme de Fr. 33.240.265,78 s'élèverait ainsi à Fr. 36.830.220,83 soit 73,66 % de notre capital.

Nous disposerions, capital et réserves de Fr. 86.830.220,83.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende total serait fixé à Fr. 60,— sur lequel un acompte de Fr. 25,— a déjà été mis en paiement le 20 décembre dernier; le solde de Fr. 35,— serait payable le 31 mars courant contre remise du coupon N° 3, sous déduction des impôts.

Conformément à l'article 17 de nos statuts, quatre membres de notre Conseil ont été désignés par le sort comme membres sortants :

MM. MARC BERNHEIM  
LÉON DARDEL  
PAUL JOURDAIN  
EUGÈNE RAVAL

Ces Messieurs sont rééligibles.

Vous aurez enfin à désigner deux Commissaires aux comptes et à fixer leurs émoluments.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions comportant :

- 1° Approbation du Bilan que vous avez sous les yeux;
- 2° Approbation du compte Profits et Pertes et de la répartition que nous venons de vous proposer;
- 3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration;
- 4° Election de quatre membres du Conseil d'Administration;
- 5° Nomination de deux Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.



# BILAN AU 31

# DÉCEMBRE 1926

ACTIF		
	FR.	c.
Caisse et Banque de France .....	12.195.399	01
Banques .....	109.411.026	37
Portefeuille commercial et Bons du Trésor .....	124.010.353	82
Portefeuille Titres .....	12.341.024	19
Obligations décennales du Trésor français .....	34.141.840	—
Coupons .....	1.167.062	66
Comptes débiteurs, Clients .....	171.034.098	93
Débiteurs par acceptations .....	9.831.514	80
Acompte sur dividende 1926 .....	1.772.476	25
Immeubles et Propriétés .....	5.965.215	77
	<u>481.870.011</u>	<u>80</u>

PASSIF		
	FR.	c.
Capital .....	50.000.000	—
Réserve légale .....	Fr. 5.000.000,—	}
Réserve supplémentaire .....	» 20.500.000,—	
Fonds de prévoyance .....	» 6.550.000,—	
Comptes-courants et Dépôts .....	339.037.234	08
Dépôts à terme .....	37.007.830	28
Acceptations à payer .....	9.831.514	80
Dividendes à payer .....	942.171	—
Réescompte .....	1.377.712	48
Profits et Pertes { Report 1925 .....	Fr. 1.190.265,78	}
{ Bénéfices nets 1926 .....	» 10.433.283,38	
	<u>481.870.011</u>	<u>80</u>

DOIT		
	FR.	c.
Frais généraux .....	16.884.359	84
Solde créditeur .....	11.623.549	16
	<u>28.507.909</u>	<u>—</u>

PERTES		
	FR.	c.
Report .....	1.190.265	78
Bénéfice brut .....	27.317.643	22
	<u>28.507.909</u>	<u>—</u>

## PROFITS ET

## PERTES

## AVOIR

## RÉSOLUTIONS

### Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 décembre 1926 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1926, tels qu'ils sont présentés, et donne quitus et décharge à tous les membres du Conseil de leur gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 1926.

Elle donne, en tant que de besoin, aux Administrateurs les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à Fr. 60,— soit 12% le dividende par action. Un acompte de Fr. 25,— ayant été mis en paiement le 20 décembre 1926, le solde de Fr. 35,— sera payable à partir du 31 mars 1927 sous déduction des impôts.

### Troisième Résolution

L'Assemblée réélit MM. MARC BERNHEIM, PAUL JOURDAIN, LÉON DARDEL, EUGÈNE RAVAL, membres sortants du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de six ans ; leurs fonctions prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire de 1933 rendant compte de l'exercice 1932.

### Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes MM. MAX FREY-COLLARD et ROGER FAVRE, avec mission de présenter le rapport sur l'exercice 1927, et avec faculté d'agir ensemble ou isolément.

Elle fixe leur rémunération à Fr. 2.000,— par an pour chacun d'eux.



